



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
27 octobre 2011
Français
Original: anglais

Treizième session

Doha (Qatar)
21-26 avril 2012

Exposé de position de l'Union européenne

**Conclusions du Conseil: Les principaux objectifs et priorités
de l'Union européenne pour la treizième session de la
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le
développement**

La treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XIII)

1. Les présentes conclusions exposent les principaux objectifs et priorités de l'Union européenne pour la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XIII, Doha, Qatar, 21-26 avril 2012), qui établira le programme de travail de la CNUCED pour les quatre années suivantes. La CNUCED XIII aura pour thème principal «Une mondialisation centrée sur le développement: Vers une croissance et un développement équitables et durables».

2. Bon nombre des défis auxquels sont confrontés les pays en développement et les économies émergentes appellent des solutions à l'échelle mondiale. La CNUCED XIII représentera une occasion importante de dialoguer sur des questions ayant trait à la mondialisation et les domaines qui y sont étroitement liés. Le Conseil estime que les questions qui seront abordées dans le cadre des thèmes de la CNUCED XIII devront respecter le mandat de base de la conférence, qui porte sur le commerce, les investissements et le développement, et demeurer dans les limites de ses capacités et de ses ressources actuelles. Forte de son mandat de base, qui repose sur trois piliers (la formation d'un consensus, la recherche et l'assistance technique) et de sa composition universelle, la CNUCED constitue une enceinte utile qui permet aux pays développés et aux pays en développement de mener régulièrement un large «dialogue sur le développement». La CNUCED est dès lors bien placée pour promouvoir les domaines de l'investissement et du commerce et apporter sa contribution au développement durable.

Les principaux objectifs de l'Union européenne

3. Le Conseil s'attend à ce que, lors de la CNUCED XIII, les discussions soient fondées sur des données probantes et il est fermement résolu à y promouvoir une approche axée sur les résultats, afin d'imprimer un élan politique en faveur de la croissance inclusive et du développement durable. L'UE souligne qu'il importe que le programme de travail qui sera adopté à Doha s'inspire de l'accord d'Accra conclu lors de la CNUCED XII (2008). Le Conseil espère que la CNUCED continuera à effectuer des recherches et des analyses en vue de promouvoir le dialogue politique et de fournir une aide technique. Ces activités devraient s'inscrire dans le mandat de base susmentionné de la CNUCED ainsi que dans les limites de ses capacités et de ses ressources afin d'apporter une plus-value et de produire des résultats au bénéfice de tous les pays en développement. Le Conseil insiste sur le fait que la CNUCED devrait continuer d'accorder une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés (PMA), notamment ceux d'Afrique. Pour assurer un traitement cohérent des questions et des approches, il convient que les travaux de la CNUCED ne fassent pas double emploi avec ceux menés par d'autres organismes des Nations Unies, l'OMC, la Banque mondiale, le FMI et l'OCDE, mais en tiennent compte et permettent une étroite collaboration avec ces instances. La CNUCED devrait également coopérer étroitement avec les organisations régionales, le secteur privé et la société civile. Dans le cadre des activités qu'elle mène, la CNUCED devrait tenir compte des résultats des grandes conférences internationales récentes et à venir en matière de développement et des importants événements à haut niveau y afférents (le Forum de haut niveau de Busan, la Conférence Rio+20, la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA, la réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, le sommet du G-20 à Cannes en 2011, la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC et le dialogue de

haut niveau au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le financement du développement, par exemple).

4. Le Conseil encourage la CNUCED à continuer d'améliorer la qualité de son assistance technique et de ses programmes de renforcement des capacités tout au long du cycle de programmation, depuis la planification jusqu'à la mise en œuvre et au suivi. Le Conseil insiste sur le fait que, pour accroître l'impact des travaux menés par la CNUCED, il faut avant tout mettre davantage l'accent sur une gestion axée sur les résultats. Le Conseil appuie les travaux de la CNUCED visant à regrouper les fonds d'affectation spéciale au sein de fonds d'affectation spéciale plus larges, thématiques, pluriannuels et multidonateurs, et il recommande à la CNUCED de continuer d'œuvrer dans ce sens à l'avenir.

Les priorités de l'Union européenne

5. Le Conseil se félicite de l'accent mis par la CNUCED XIII sur une croissance et un développement équitables et durables. Il est indispensable d'améliorer la capacité des hommes et des femmes de participer à la création de richesses et d'en bénéficier, ainsi que de renforcer la création d'emplois si l'on veut parvenir à réduire la pauvreté et les inégalités de manière effective et durable. Il faut à cet effet assurer une bonne gouvernance, mettre résolument l'accent sur le marché et instaurer un dialogue entre le secteur privé et le secteur public, tout en mettant en place des politiques visant à favoriser la mise en place d'une économie verte et à protéger l'environnement, ainsi que des politiques visant à encourager le développement humain chez les plus vulnérables, notamment à travers la protection sociale.

6. Le lien existant entre la mondialisation, d'une part, et le commerce et le développement, d'autre part, peut être analysé selon différentes perspectives. Dans le cadre de la CNUCED XIII, l'examen des possibilités qui s'offrent et des difficultés qui se présentent devrait se concentrer sur la manière d'aider les pays en développement, en particulier les PMA, à tirer parti des possibilités commerciales qu'offre la mondialisation. À cet effet, le Conseil est convaincu que la CNUCED XIII et la CNUCED, en tant qu'organisation, devraient se pencher sur les besoins des pays en développement en apportant une réponse aux quatre questions stratégiques suivantes:

a) Comment leur intégration dans l'économie mondiale peut-elle aider les pays en développement à réaliser une croissance équitable et durable?

b) Comment la recherche dans le cadre de la CNUCED peut-elle aider les pays en développement à adopter des politiques de croissance équitable?

c) En quoi une approche différenciée à l'égard des partenariats pour le développement est-elle essentielle pour parvenir à optimiser les ressources? et

d) Comment le suivi des résultats des grandes conférences internationales sur le développement qui se sont tenues récemment peut-il être pris en compte?

7. Le Conseil accueille avec satisfaction le document de travail des services de la Commission¹ intitulé «To prepare an EU position in view of UNCTAD XIII Conference» (Préparer la position de l'UE en vue de la treizième session de la CNUCED) qui apporte une contribution utile et notamment l'analyse qu'il consacre au thème principal et aux quatre thèmes subsidiaires de la conférence. Tout en ne s'écartant pas de son mandat de base qui consiste à contribuer à la formation d'un consensus, à effectuer de la recherche et à

¹ Document 14141/11.

fournir une assistance technique, la CNUCED devrait centrer son action sur les domaines dans lesquels elle a acquis un avantage comparatif et où elle est en mesure d'apporter une plus-value. À cet égard, le Conseil soutiendra les activités futures de la CNUCED dans les domaines suivants:

a) *Investissements: le rôle des investissements étrangers directs dans la promotion du développement:* L'UE considère que les investissements étrangers directs (IED) sont un moyen essentiel de promouvoir le développement et la croissance économique. Un environnement attrayant (cadre réglementaire, infrastructures et capital humain, ainsi que politique intérieure) représente un atout considérable pour attirer les flux d'IED et encourager les investissements nationaux. La CNUCED devrait continuer de mener des recherches stratégiques sur des questions concernant la contribution des IED et d'autres flux de capitaux à la croissance équitable et au développement durable, l'interaction entre les IED et les investissements nationaux, le lien entre l'aide publique au développement (APD) et les IED, le rôle des IED dans le secteur des services et le lien entre les IED et l'intégration régionale – à travers l'élargissement des marchés;

b) *Diversification économique et capacités de production:* Le Conseil soutient fermement les efforts que déploient les pays en développement, avec l'aide des fournisseurs d'aide internationale au développement, pour mettre en place l'environnement économique et social approprié, définir les avantages comparatifs des différents secteurs de production et diversifier l'économie. Cette diversification de l'économie, fondée sur une large gamme de secteurs, est déterminante pour assurer la viabilité de l'économie d'un pays et en réduire les facteurs d'instabilité. La CNUCED devrait aider les pays en développement à élargir leurs marchés et à les ouvrir sans restrictions au commerce international (exportations et importations), en fonction de leur niveau de développement ainsi que dans le respect des règles de l'OMC, à mettre en œuvre des réformes visant la facilitation des échanges, à étudier les différentes possibilités de transformation structurelle à travers la diversification de leurs exportations, et à analyser et à promouvoir des politiques visant à améliorer les capacités de production et à stimuler l'interaction entre les IDE et les capacités de production au niveau local. Le Conseil estime que l'amélioration des capacités de production passe inévitablement par la maîtrise des technologies modernes, en particulier dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC). La CNUCED devrait continuer à fournir une assistance technique aux pays dans le domaine des TIC en ce qui concerne les cadres législatifs et réglementaires ainsi que les travaux visant à mesurer les technologies de l'information. Pour passer à une économie verte, il convient d'investir dans les «actifs naturels» et de recourir à des solutions efficaces dans l'utilisation des ressources et à faibles émissions de CO₂ afin de promouvoir des modèles de consommation et de production durables. Le changement climatique peut constituer un défi supplémentaire à relever. Sans préjudice des travaux entrepris dans d'autres enceintes et en collaboration avec d'autres organisations, la CNUCED devrait aider les pays en développement à opérer des choix en connaissance de cause et faire en sorte que son savoir-faire en matière de renforcement des capacités puisse contribuer à la viabilité environnementale dans son articulation avec le commerce et les investissements;

c) *Coopération Sud-Sud, coopération triangulaire et intégration régionale:* Le Conseil voit dans la coopération Sud-Sud² un phénomène de plus en plus présent et dynamique, qui vise à offrir de nouvelles possibilités et à mettre en commun les expériences acquises et les enseignements tirés dans le cadre de l'action menée en faveur du développement économique et social, y compris la réalisation des objectifs du Millénaire

² La coopération entre les pays en développement eux-mêmes et/ou les économies émergentes est communément appelée «coopération Sud-Sud». On appelle généralement «coopération triangulaire» une «coopération Sud-Sud» qui bénéficie du soutien d'au moins un pays développé.

pour le développement. La coopération Sud-Sud a été introduite dans l'accord final du programme d'action d'Accra, de même que la coopération triangulaire, qui est conçue comme un instrument de la coopération Sud-Sud et comme un moyen d'accroître l'efficacité de l'aide. La CNUCED devrait continuer à apporter sa contribution à travers un travail d'assistance technique dans les domaines du commerce international de marchandises, y compris la facilitation des échanges³, des services et des produits de base. Elle devrait recueillir des données sur la coopération Sud-Sud, notamment en obtenant davantage d'informations de la part de partenaires émergents, et les utiliser afin d'analyser les incidences des échanges Sud-Sud et des stratégies d'ouverture des marchés sur les pays les moins développés et ceux à faible revenu. La CNUCED pourrait s'attacher à étudier les effets de l'intégration régionale sur le commerce (intérieur et intrarégional) et sur les investissements;

d) *Renforcement des secteurs des produits de base*: La CNUCED devrait continuer à s'intéresser à la question de la dépendance à l'égard des produits de base et à aider les pays en développement tributaires de ceux-ci à élaborer des stratégies nationales de développement qui soient durables et équitables. Ces stratégies devraient contribuer au développement durable des secteurs des produits de base, favoriser la progression dans la chaîne de valeur et l'intégration dans la chaîne mondiale d'approvisionnement et soutenir les petits exploitants agricoles. La CNUCED devrait continuer d'étudier les questions de transparence et de responsabilité liées aux investissements dans les ressources naturelles. Elle est encouragée à promouvoir la transparence des recettes et la gestion responsable des ressources naturelles, et devrait poursuivre ses activités de recherche concernant la volatilité des prix des produits de base, y compris ceux des denrées alimentaires;

e) *Le rôle du secteur privé dans le commerce et le développement*: Le Conseil considère que la mobilisation de ressources – internationales et intérieures – est un facteur essentiel du développement. Les pays en développement devraient prendre conscience des liens qui existent entre développement des entreprises, compétitivité et création d'emplois. La CNUCED devrait intensifier les activités qu'elle mène dans les domaines de la recherche et de l'assistance technique pour ce qui est de favoriser le développement des entreprises et de faciliter l'activité économique. Les pays en développement ont besoin d'entreprises compétitives qui soient à même de tirer parti des possibilités d'exportation et de se doter de politiques nationales permettant d'améliorer l'accès aux financements pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les investisseurs privés. Dans le cadre de la recherche et du dialogue politique qu'elle mène dans ce domaine, la CNUCED devrait appuyer les efforts visant à fournir de véritables services financiers aux PME, aux microentreprises et aux individus et aider les pays en développement à élaborer un droit de la concurrence et à le faire appliquer. L'UE a joué un rôle important dans les enceintes internationales afin de réduire les frais des virements et de faciliter les transferts de fonds. Les pays en développement devraient inclure dans leur arsenal de mesures des dispositions visant à enregistrer les envois de fonds à travers des canaux officiels et à améliorer la qualité des données relatives à ces afflux de fonds. Grâce à l'assistance technique qu'elle apporte et à la recherche qu'elle mène dans ce domaine, la CNUCED peut être en mesure d'aider les pays en développement à concevoir de tels mécanismes et à étudier les variations du coût des services d'envoi de fonds en fonction de l'endroit et des caractéristiques du marché;

³ La facilitation des échanges est également un élément important de la politique de l'UE d'aide aux pays en développement. L'UE appuie l'initiative «Aide pour le commerce» de l'OMC, notamment à travers sa stratégie en faveur de l'aide au commerce.

f) *Bonne gouvernance*: Le Conseil estime que la bonne gouvernance, à tous les niveaux, constitue un principe fondamental pour la création d'un environnement sain en matière de commerce et de développement. Elle joue aussi un rôle significatif au niveau national car elle attire les investissements étrangers directs et encourage les investissements privés. La recherche que mène et l'assistance technique qu'apporte la CNUCED dans ce domaine seront déterminantes pour permettre aux pays partenaires de renforcer leurs capacités institutionnelles dans les domaines du commerce et des investissements et de s'appuyer sur les initiatives pertinentes en matière de transparence prises par les pays développés.

8. Le Conseil souligne que l'égalité entre hommes et femmes, l'émancipation politique et économique des femmes et le fait qu'elles puissent jouir de leurs droits fondamentaux sont des facteurs essentiels pour la réduction de la pauvreté et le développement durable, ainsi que pour le statut des femmes en tant qu'acteurs économiques. Pour les femmes des pays en développement, la capacité de mener des activités commerciales augmente leur capacité de créer des revenus, leur permet de procéder à des investissements productifs, notamment dans l'éducation des enfants et la santé, et contribue à réduire la pauvreté. Le Conseil invite la CNUCED à intensifier ses activités sur les questions liées à l'égalité hommes-femmes et à l'émancipation des femmes.

9. Le Conseil invite la CNUCED à réaliser des études analytiques sur les questions qui ont été mises en évidence dans le cadre des présentes conclusions et, selon les besoins, à fournir des conseils et à renforcer les capacités.

10. En tant que premier partenaire commercial du monde, donateur le plus important en matière d'aide au développement et plus grand contributeur pour ce qui est des programmes multilatéraux d'aide au commerce, l'UE réaffirme qu'elle est résolue à voir aboutir la CNUCED XIII, ce qui confirmerait le rôle central que joue cette organisation dans la promotion du commerce et du développement.
